



**SE-UNSA MARNE**  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



---

## **SE-UNSA Marne – 17 décembre 2010**

### **1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré**

---

*Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer à vos collègues*

- 1/ Retraites : le guide UNSA éducation**
- 2/ Carte scolaire : elle sera « sanglante »**
- 3/ RASED : 3000 bougies**
- 4/ Circulaire natation**
- 5/ Ecœurant : encore un plus budgétaire pour les écoles privées**
- 6/ GIPA : comprendre et calculer**
- 7/ Mutations 1<sup>er</sup> degré : le combat syndical**
- 8/ Plus fort l'UNSA !**

### **Et pour finir ... de BONNES BONNES FÊTES de FIN D'ANNEE !!!**

#### **1/ Retraites : le guide UNSA éducation**

Il est là > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article443>

Rappel : les mères de 3 enfants qui sont à plus de 5 ans de leur âge d'ouverture des droits à la retraite et qui ont actuellement toutes les conditions pour bénéficier de la retraite anticipée, doivent, si elles veulent bénéficier du mode de calcul actuel, demander leur retraite avant le 31 décembre 2010 pour un départ au 30 juin 2011.

#### **2/ Carte scolaire : elle sera « sanglante »**

Nous venons de recevoir les documents ministériels pour la carte scolaire :

Académie de Reims, nous devons rendre 131 emplois d'enseignants au ministère dans le 1<sup>er</sup> degré et 220 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Nous attendons la répartition départementale de ces suppressions pour le 1<sup>er</sup> degré.

Ces chiffres sont plus que préoccupants ....

#### **3/ RASED : 3000 bougies ! Supprimer le RASED c'est pas un cadeau pour l'école**

Le SE-UNSA au sein du collectif Rased\* se mobilise pour une nouvelle action visant à remettre un coup de projecteur sur la situation toujours plus préoccupante des RASED.

Pour remettre en mémoire les 3000 suppressions de postes de Rased déjà réalisées malgré l'opposition farouche de la communauté éducative, 3000 bougies ont été allumées près du ministère de l'Éducation Nationale. Une nouvelle demande d'audience a eu lieu.

Cette action s'inscrit en amont de l'annonce des suppressions massives de postes décidées dans le cadre du budget et leurs concrétisations lors des prochaines opérations de carte scolaire.

Un texte d'appel est parvenu à l'ensemble des partenaires pour soutenir cette action et attirer à nouveau l'attention de l'opinion sur les conséquences dramatiques engendrées par la suppression de ces professionnels pour l'École, auprès des collègues et de tous les élèves les plus en difficulté.

Le diaporama ? c'est ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2473>

#### **4/ Circulaire natation : des questionnements et du flou**

Trois fois en six ans, le ministère commet un texte sur la natation dans les 1er et 2nd degrés. A chaque nouvelle version, son lot de précipitation, de non concertation et d'imprécisions concernant les questions de sécurité pourtant primordiales pour cette activité physique et sportive.

Ainsi, la circulaire n°2010-191 qui est sortie au BO du 11 novembre 2010 n'échappe pas à la règle ! Aucune discussion ni même information préalable des principaux syndicats enseignants n'ont eu lieu. Nous avons tous découvert cette circulaire, sans bien comprendre d'ailleurs pourquoi il était si urgent de publier un nouveau texte de cadrage. Le SE-Unsa a demandé des explications au ministère.

La suite ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2744>

#### **5/ Ecœurant : encore un plus budgétaire pour les écoles privées**

L'amendement au projet de loi de finances pour 2011 transférant 4 millions d'euros à l'enseignement privé a été maintenu lors de l'examen du projet de loi en commission mixte paritaire, lundi 13 décembre 2010. Le sénateur Carle, bien connu, pour la loi qui porte son nom est à l'origine de cet amendement qui rétablit 100 ETPT dans le privé soit 250 postes. Ecœurant !

#### **6/ GIPA : comprendre et calculer**

Rappel : la GIPA est un mécanisme de rattrapage salarial se traduisant par le versement d'une prime annuelle aux agents fonctionnaires et contractuels dont la rémunération a progressé plus faiblement que l'inflation sur une période de référence de quatre ans.

En pratique, il suffit d'avoir eu un avancement pour être exclu du bénéfice de la GIPA. Le dispositif fait donc payer par l'agent l'évolution des prix au détriment de sa carrière.

Pour l'UNSA, ce n'est pas un bon dispositif car c'est l'augmentation du point d'indice qui, seul permet de maintenir le niveau de rémunération des fonctionnaires.

La fiche de calcul est ici > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article444>

#### **7/ Mutations 1<sup>er</sup> degré : le combat syndical face à une situation bloquée !**

Sur le dossier au combien difficile des mutations, le SE-Unsa a fait une priorité revendicative nationale de la situation des collègues qui, ayant pris une dispo pour suivre leur conjoint, voient leur barème bloqué malgré le temps qui passe. Dans les réunions qui ont eu lieu, nous avons tenté de faire avancer ce sujet en citant les situations dont nous avons connaissance. Car, étant garants de l'intérêt des collègues et de l'équité de traitement, nous souhaitons que cette revendication de longue date aboutisse sous la forme d'un barème : la moitié des points de bonification pour les années de séparation quand on est en séparation « non effective ». Nous cherchons donc à convaincre le ministère mais aussi nos partenaires syndicaux du bien fondé de cette proposition. Le poids de l'unanimité permettrait peut-être d'avancer.

La suite ? c'est ici > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article445>

#### **8/ Plus fort l'UNSA !**

La dynamique de l'UNSA c'est ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2742>

# Mon choix c'est l'Unsa !

#### **Vos contacts au Se-UNSA :**

1<sup>er</sup> degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 / Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /  
Philippe GARET : 06 14 25 30 00 / Responsable 2<sup>nd</sup> degré Marne élu CAPA  
Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Responsable PLP élu CAPA

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>*